Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

REPUBLIQUE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBE Publié IONS DU CON FRANCAISE

MUNICIPAL | ID: 038-213802507-20230327-09\_2023-DE

N° 09-2023: Adoption du budget primitif 2023

Commune de MONTCARRA Arrondissement de LA TOUR DU PIN

L'an deux mille vingt-deux, le 27 mars à 19 heures 30, le conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de David EMERAUD, Maire.

Nombre de **Conseillers:**  Etaient présents : BAYET Céline, BEGEL Olivier, BINSSE Guy, CURT

En exercice: 15

Alexis, DI RAFFAELE -THUILLIER Béatrice, DOUCHET Christophe, MANCEAU Antoine, PENET Sacha, RIVOIRE Christine, PERRISSEZ

Joël, PETITPIERRE Yves, SIGNOL Virginie

Présents: 13

Procuration: 1 Était absent : MARCE Antoine Votant: 14 Était excusé: MICHAUD Murièle

Procuration donnée: 1 - MICHAUD Murièle

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

Olivier BEGEL a été nommé secrétaire de séance.

M. le Maire présente le projet de budget et donne lecture des différents articles le composant. Le projet de budget prévoit l'intégration des résultats antérieurs.

M. le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à délibérer sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 pour, 0 contre et 0 abstention :

✓ APPROUVE le budget primitif 2023 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Recettes:	576 994.00
Dépenses :	576 994.00

INVESTISSEMENT	
Recettes:	1 197 381.46
Dépenses :	802 802.00

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

